

Déposé le : 11 juin 2015

No : CAPERN-061

Secrétaire : [Signature]

DOSSIER CPTAQ

TABLE DES MATIÈRES

1. PROMENADE À L'ABORD DE LA RIVIÈRE NICOLET
2. L'AVENIR DE NOS TERRES AU QUÉBEC
3. L'EFFET PERVERS DU ZONAGE AGRICOLE
4. CONCLUSION

PROMENADE À L'ABORD DE LA RIVIÈRE NICOLET

BONJOUR,

EN FIN DE SEMAINE, J'AI DÉCIDÉ D'ALLER EXPLORER
LES ABORDS DE LA RIVIÈRE ST-FRANÇOIS ENTRE
RICHMOND ET DRUMMONDVILLE DU COTÉ EST.

IL SAGIT D'UNE MAGNIFIQUE RIVIÈRE QUI TRAVERSE
LE CENTRE DU QUÉBEC.

JE TROUVE CET ENDROIT PARTICULIÈREMENT BEAU, ET
ME DEMANDAIS SI CETTE MAGNIFIQUE RIVIÈRE
OFFRAIS DE BEAUX TERRAINS AVEC
INFRASTRUCTURES À PROXIMITÉ, OÙ DE PETITES
FAMILLES POURRAIENT S'INSTALLER, ET JOUIR D'UN
SUPERBE DÉCOR DANS LEUR PAYS, ET CE, À PRIX
ABORDABLE.

JE SUIS PARTI DE RICHMOND EN AUTOMOBILE
LONGEANT LA BELLE RIVIÈRE ST-FRANÇOIS FAISANT
PLUSIEURS KILOMÈTRE JUSQU'À ME RENDRE À
DRUMMONDVILLE.

A MA GRANDE SURPRISE, J'Y DÉCOUVRE UNE ROUTE TRÈS LONGUE ET BIEN ENTRETENUE, PAR-CONTRE, JE N'Y AI MALHEUREUSEMENT TROUVÉ AUCUN CHALET OU RÉSIDENCE SUR TOUT LE PARCOURS DE CETTE MAGNIFIQUE RIVIÈRE.

MIS À PART LA MAISON DE SANTÉ DE Mme CLAIRE LAMARCHE, QUI EST SEULE ET HÉLAS À VENDRE, FAUTE DE CLIENTELLE OU JE NE SAIS QUOI.

IL SAGIT DONC D'UNE ROUTE TRÈS LONGUE ET QUASI-FANTÔME.

JE VOUS ENCOURAGE À FAIRE LA MÊME PROMENADE QUE MOI. VOUS POUVEZ FAIRE CELA DIRECTEMENT À L'ORDINATEUR, EN ALLANT SUR GOOGLE EARTH. ET AINSI, FAIRE LES MÊMES CONSTATATIONS QUE MOI. L'UTILISATION DE GOOGLE EARTH VOUS PERMET DE REGARDER DES ENDROITS PRÉCIS SUR LE GLOBE, TEL QUE RICHMOND, ET AINSI PARCOURIR ET/OU LONGER VIRTUELLEMENT CETTE SUPERBE RIVIÈRE AVEC VOTRE SOURIS.

ON SENT QUE LA VOLONTÉ DE DÉVELOPPER CE MAGNIFIQUE ENDROIT ÉTAIT LÀ. MAIS QUE S'EST-IL PASSÉ ?

UNE NUIT ON A VOTÉ LE ZONAGE AGRICOLE ET LE
LENDEMAIN TOUT ÉTAIT SOUS LE CONTROLE DE LA
CPTAQ.

TOUS LE DÉVELOPPEMENT DE CE MAGNIFIQUE
ENDROIT A ÉTÉ ARRÊTÉ D'UN COUP ALORS QU'IL NE S'Y
FAIT AUCUNE AGRICULTURE.

CONSÉQUENCE DES EFFETS PERVERS DU ZONAGE
AGRICOLE.

JE NE PEUX M'EMPÊCHER DE PENSER QUE CE BEAU
COIN DE PAYS AURAIT PU PERMETTRE À PLUSIEURS
PETITES FAMILLES PEU FORTUNÉ DE S'INSTALLER À
L'ABORD DE CETTE MAGNIFIQUE RIVIÈRE, ET CE, À DES
PRIX ABORDABLES POUR CEUX-CI.

BIEN ENTENDU, SOUS LE CONTROLE DES
MUNICIPALITÉS ET DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE
L'ENVIRONNEMENT.

**AVENIR DE NOS TERRES
AU QUÉBEC**

QUEL GENRE DE DÉVELOPPEMENT
VOULONS-NOUS, POUR L'AVENIR
DE NOS ENFANTS

LA VISION DE LA CPTAQ ET DE L'UPA EST DE DIRIGER
LES GENS VERS LES VILLES.

EN TANT QUE PÈRE DE TROIS ENFANTS, JE ME SOUCI DE
CEUX-CI ET DE LEURS BIENS.

J'AI DEMEURÉ DANS LE CENTRE VILLE DE WARWICK,
ET, COMME TOUT BON PARENT, NOUS FAISONS TOUT
POUR BIEN ÉDUCUER NOS ENFANTS. CEPENDANT, ON
NE PEUT CONTRÔLER CES DERNIERS ET LES EMPÊCHER
DE CROISER LES VENDEURS DE DROGUE OU TAXEURS
QUI COURENT DANS NOS CENTRE-VILLES.

DEMANDE D'AUTORISATION

J'AI FAIS UNE DEMANDE POUR M'INSTALLER AVEC MA
FAMILLE À LA CAMPAGNE. ET À MA GRANDE SURPRISE,
JE ME SUIS RETROUVÉ DEVANT UN TRIBUNAL À
QUÉBEC COMME UN VULGAIRE COUPABLE.

À L'AUDIENCE, IL Y AVAIT UNE PETITE DAME
REPRÉSENTANT L'UPA QUI ME REGARDA DROIT DANS
LE VISAGE, ET, M'INFORMA QUE LES GENS DOIVENT
ALLER EN VILLE ET CESSER D'ALLER EN CAMPAGNE ET
S'ENTASSER EN HAUTEUR.

AUTREMENT DIT, LA VISION DE LA CPTAQ ET DE L'UPA EST : ENTASSEZ-VOUS DANS LES CENTRE-VILLES AVEC LES VENDEURS DE DROGUES, ET, LA CAMPAGNE QUI REPRÉSENTE 98% DU TERRITOIRE EST À NOUS.

COMBLE DE L'IRONIE, ILS NE SONT QUE 3% DE LA POPULATION QUI VEULENT CONTRÔLER 98% DE NOS TERRES.

J'AI RAREMENT VU UN ORGANISME AUSSI CENTRALISATEUR ET NÉFASTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC.

LA CPTAQ - UNE VISION À PERPETUITÉ SELON LEUR DIRE.

SAVIEZ-VOUS QUE L'ARTICLE 31.1 DE LA LPTAQ CONCÈDE UN DEMI-HECTARE À CHAQUE AGRICULTEUR POUR LUI ET SA FAMILLE ET SON EMPLOYÉ.

ARTICLE 31.1

"MALGRÉ L'ARTICLE 26, UNE PERSONNE PEUT, SANS L'AUTORISATION DE LA COMMISSION, CONSTRUIRE UNE SEULE RÉSIDENCE SUR UN OU PLUSIEURS LOTS CONTIGUS OU QUI SERAIT CONTIGUS SELON LES CAS PRÉVUS AUX ARTICLES 28 ET 29 ET, QUI SONT DES LOTS VACANTS OU SUR LESQUELS DES DROITS NE SONT PAS

RECONNUS EN VERTU DU CHAPITRE VII, ET DONT ELLE EST PROPRIÉTAIRE, SI LA SUPERFICIE DE CELUI-CI OU DE CES LOTS EST OU FORME UN ENSEMBLE D'AU MOINS 100 HECTARES. ELLE PEUT UTILISER À CETTE FIN UNE SUPERFICIE N'EXÉDANT PAS UN DEMI-HECTARE."

ENVIRON 50 000 PIED CARRÉ DE BELLE TERRE AGRICOLE ALORS QU'ON DEMANDE AU CITOYEN DE LA VILLE DE S'ENTASSER SUR DES TERRAIN DE 5 000 PIEDS CARRÉ.

DEVANT CETTE CONSTATATION, IL Y AURAIT LIEU DE RENOMMER LA CPTAQ, PAR JE CITE:

LA COMMISSION DES FAVEURS AUX AGRICULTEURS.

LE BUT DE LA CPTAQ EST DE SOI-DISANT PROTÉGER LES TERRES AGRICOLE.

LE RÉEL ENJEU À L'HEURE ACTUEL EST SANS LE MOINDRE DOUTE, L'ACCAPAREMENT DES TERRES AGRICOLE PAR LE RICHE FINANCIER QUI N'OEUVRE PAS DANS LE MON DE AGRICOLE.

LA CPTAQ ET L'UPA MÊME AVEC SON MONOPOLE
BRILLE PAR SON ABSENCE À RÉGLER CE PROBLÈME
URGENT.

LA CPTAQ EST BIEN OCCUPÉ À STOPPER PLEIN DE
PETITES FAMILLES ET DE BEAUX PROJETS SUR TOUT LE
TERRITOIRE DU QUÉBEC, ET FRUSTRE SANS MESURE
BON NOMBRES DE PETITES MUNICIPALITÉS QUI
APPUIERAIENT DE PETITS PROJETS CRÉATEUR D'EMPLOIS
QUI REVITALISERAIENT NOS CAMPAGNES.

TOUT CELA POUR SATISFAIRE LEUR VISION À
PERPÉTUITÉ.

JE CITE UN ARTICLE DE M. ROBERT DUTIL (paru dans Terre
de chez Nous, le 1 Avril 2015):

Voir page suivante...

pour sauver les régions » — Robert Dutil, député de Beauce-Sud

YVON LAPRADE

QUÉBEC — Les régions ont besoin « d'accommodements raisonnables » pour espérer retrouver une vitalité économique perdue, plaide Robert Dutil, député de Beauce-Sud.

« Il faut trouver des solutions concrètes pour favoriser une meilleure cohabitation entre trois secteurs vitaux : l'agriculture, la forêt et les industries », précise le député libéral dans une entrevue accordée à la *Terre*, à son bureau de l'Assemblée nationale.

« Notre ennemi pour préserver nos villages, insiste-t-il, ce n'est pas la construction de résidences et de centres commerciaux, mais le reboisement et les terres en friche, faute de monde pour occuper notre territoire. Est-ce qu'on a protégé l'agriculture en empêchant les municipalités d'avoir des industries? Non. Ces industries vont toutes s'installer en ville! »

Inquiet et préoccupé

Robert Dutil concède qu'il est à la fois inquiet et préoccupé par la dévitalisation des régions et des villages. Aussi souhaite-t-il faire intervenir le monde agricole et forestier avec un objectif bien précis : favoriser la création d'emplois et mettre en place des conditions favorables à l'implantation de nouvelles entreprises sur des terres qui sont inutilisées. « Il y a deux dossiers importants, résume-t-il. Oui, il y a la question de la propriété des terres



Les villages sont dévitalisés et il faudrait permettre aux entreprises de s'y établir pour leur redonner vie, estime le député libéral de Beauce-Sud, Robert Dutil.

agricoles [et les inquiétudes des producteurs], mais il y a aussi la dévitalisation de nos régions et ses conséquences. Il faut aller en profondeur sur les deux fronts. »

» L'enjeu : faire cohabiter agriculture, forêt et industries

C'est-à-dire? « On en discute ferme au sein de notre caucus rural, souligne le député de Beauce-Sud. On est 25 députés, certains de milieux ruraux, d'autres de milieux urbains, à nous poser la question. On échange. On est

d'accord sur cet enjeu : c'est sûr qu'il faut s'occuper des régions. »

Redresser le tronc

Robert Dutil ne veut pas s'aventurer sur le terrain d'une quelconque aide financière du gouvernement pour aider les régions à redresser le tronc. Mais il croit qu'il serait possible, envisageable même, de trouver des aménagements. Des accommodements « raisonnables » qui permettraient aux entreprises manufacturières — « la seule source de création et de maintien des emplois », rappelle-t-il — de trouver des terrains dans des zones agricoles pour s'installer ou prendre de l'expansion.

Il s'explique : « On pense que, dans la situation de dévitalisation qu'on

vit dans nos villages, il vaut mieux prendre un petit peu de terrains en territoire agricole plutôt que laisser les terres en friche et en reboisement. Parce que si on ne fait rien, il n'y aura plus de villages, plus d'industries, plus d'emplois... »

Une usine et des emplois

Le député rappelle que le village de Saint-Évariste-de-Forsyth a bien failli voir partir la firme Estampro. « La compagnie voulait prendre de l'expansion en vue d'un gros contrat et elle a attendu deux ans avant qu'on lui permette de le faire sur le terrain convoité, évoque-t-il. Il y avait pourtant 145 emplois en jeu dans ce village de 600 habitants. Mais la décision [de la Commission de protection du territoire agricole du Québec] ne sortait pas! C'était pourtant positif, cet investissement. »

Il insiste : « Une des hypothèses qu'on peut avancer : il n'est pas question de réduire la superficie du territoire cultivé. On doit maintenir la quantité des terres en culture, on ne veut pas la diminuer. On dit plutôt : si un terrain est pris par une industrie, faut compenser par une friche de moins, de même taille. On est d'accord avec le maintien de la quantité de terres en culture et le fait de ne pas la diminuer, mais est-ce qu'on peut faire des échanges de terres déjà en friche pour accommoder une entreprise qui veut prendre de l'expansion? »

JE POURSUIS EN CITANT UN ARTICLE DE M. LOUIS V.
SYLVESTRE (paru dans Terre de chez Nous, le 21 janvier 2015).

Voir page suivante...

Les MRC manquent d'expertise et de maturité

— M^{re} LOUIS-V. SYLVESTRE

JEAN-CHARLES GAGNÉ

Les municipalités régionales de comté (MRC) ne sont pas mûres pour disposer des demandes de dézonage actuellement adressées à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). C'est en tout cas l'avis de M^{re} Louis-Victor Sylvestre, praticien très connu et reconnu au Québec au chapitre de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

« Les MRC ont-elles l'expertise pour comprendre la complexité des projets

agricoles au Québec? La réponse est non », a tranché le spécialiste, en entrevue avec la Terre, le 12 janvier dernier. Il avait aussi d'autres reproches à adresser à cette instance municipale.

Chargé de cours à la faculté de droit de l'Université de Montréal depuis 20 ans, M. Sylvestre a affirmé que « les MRC ont une grosse côte à remonter avant d'être accréditées pour une nouvelle dévolution de pouvoirs au chapitre de la zone agricole ». Pourquoi? « Les MRC n'ont pas été en mesure d'assumer des charges que l'État leur a déjà confiées au chapitre de la révision des schémas d'aménagement. Prévues aux 5 ans, ces révisions prennent plutôt 10 ou 15 ans », a-t-il noté. Ce qui lui fait dire que cette instance municipale « n'a pas atteint la maturité, la compétence et la rigueur requises » pour détrôner la CPTAQ.

M^{re} Sylvestre a évoqué sa crainte qu'une régionalisation des pouvoirs relatifs à la protection du territoire agricole ne soit tributaire des résultats des élections municipales et des tendances régionales. Comment appliquer une politique nationale dans ces circonstances?, s'est-il demandé. À ses yeux, il faut éviter une surenchère entre les MRC pour attirer des industries sur leur territoire au détriment de la zone agricole. Il ne faut pas perdre de vue que la Loi a été votée en 1978 « parce

qu'on ne venait pas à bout de contenir le développement débridé d'alors ».

M^{re} Sylvestre dit comprendre la frustration des élus municipaux à l'égard de certaines décisions de la CPTAQ. « Il peut y avoir des décisions aberrantes, mais le dossier a-t-il été bien préparé et défendu? » a-t-il d'abord

À ses yeux, il faut éviter une surenchère entre les MRC pour attirer des industries sur leur territoire au détriment de la zone agricole.

signalé. Il a ajouté « qu'il y a des recours pour contester une telle décision ». Cela dit, « nous n'avons pas le choix de vivre avec le caractère discrétionnaire des décisions des commissaires vu la complexité des dossiers agricoles et le caractère unique de chaque demande, a-t-il fait remarquer. Je préfère de beaucoup une CPTAQ qui relève de l'exécutif du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et qui offre une garantie de plus grande impartialité et d'indépendance, à une décentralisation qui pourrait prêter flanc à des conflits d'intérêts ».

Amendements

« Ce qui ne veut pas dire que les municipalités ne devraient pas avoir davantage voix au chapitre du développement de leur territoire ni qu'il ne faut pas réformer la Loi pour mieux tenir compte des aspects socioéconomiques en jeu dans une demande d'autorisation », a fait valoir cet avocat. On peut aller plus loin par voie législative avec des amendements afin de moduler davantage son application. Quant au morcellement, par exemple, le législateur pourrait l'ajouter « selon le contexte particulier de la région » à l'article de la Loi.

Chose certaine, « avant de remplacer le modèle actuel, il faut être sûr de la supériorité de celui qu'on veut implanter », a souligné M^{re} Sylvestre.



M^{re} Louis-Victor Sylvestre, réputé pour son expertise en matière de zonage agricole, pratique le droit à Berthierville.



La FQM a toujours été favorable à la protection des terres agricoles, a avancé M. Lehoux, qui est aussi agriculteur. « Il faut toutefois comprendre que toutes ces terres ne se retrouvent pas en périphérie de Montréal et ne sont pas soumises à la même pression par l'étalement urbain. Par ailleurs, la dynamique qui prévaut dans la plaine du Saint-Laurent diffère de celles

les « trop longs délais » de traitement des demandes par la Commission. Et que cela faciliterait le développement de l'agriculture en zone agricole, « un moteur économique majeur en région ».

UMQ

La présidente de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), Suzanne Roy, a préféré réserver pour plus tard



JE PENSE QUE M. SYLVESTRE N'A PAS EU LA CHANCE DE VOIR LE SYSTÈME CPTAQ, AVEC COMME TOILE DE FOND L'UPA QUI ENVOI À TOUT AUDIENCE UN REPRÉSENTANT QUI INFLUENCE OUVERTEMENT LA DÉCISION D'UN TRIBUNAL QUÉBÉCOIS.

UN SYNDICAT QUI DÉTIENT UN MONOPOLE ABSOLUE PEUT FAIRE DES RECOMMANDATIONS OUVERTEMENT, ET INFLUENCER UN TRIBUNAL QUÉBÉCOIS.

IL FAUDRAIT SÉRIEUSEMENT SE PENCHER SUR L'ASPECT LÉGAL DE CE POINT.

L'EFFET PERVERS DU ZONAGE AGRICOLE

ÉTANT HISTORIEN COMPÉTANT, C'EST BIEN CONNU QUE LES ANCÊTRES VIVAIENT TOUS AUX ABORD DU GRAND FLEUVE ST-LAURENT.

LE FLEUVE ÉTANT CE QU'IL EST ET MAGNIFIQUE. IL S'EST VITE REMPLI.

IL A DONC FALLU BRAVER LA FOREST ET ALLER S'INSTALLER PLUS VERS LE CENTRE DU QUÉBEC.

L'HISTOIRE DE CHARLES HÉON FONDATEUR DE ST-LOUIS DE BLANFORD DÉMONTRE BIEN CE PHÉNOMÈNE.

IL S'INSTALLE AU ABORD DE LA RIVIÈRE BÉCANCOUR ET FAIS VITE UNE PETITE PRODUCTION AGRICOLE SUR SA NOUVELLE TERRE. IL REPART AU ABORD DU FLEUVE ET RACONTE À SA FAMILLE SON EXPLOIT ET AMÈNE LE PRODUIT AGRICOLE POUR CONVAICRE ENCORE PLUS DE SES CONCITOYENS DE VENIR S'INSTALLER AVEC LUI.

DONC, LES FONDATEURS DES PREMIÈRES VILLES S'INTÉRESSENT PREMIÈREMENT À L'AGRICULTURE.

DONC, LES FONDATEURS DE NOS VILLES AU CENTRE DU QUÉBEC, S'INTÉRESSE D'ABORD ET AVANT TOUT À L'AGRICULTURE.

DONC, NOS VILLES SONT CONSTRUITES SUR DE BELLES TERRES AGRICOLE, ET EN ÉLIMINANT TOUS LES PROJETS DANS LES CAMPAGNES ON FORCE LES GENS À ALLER DÉVELOPPER LES VILLES, QUI ELLES, SONT INSTALLER SUR DE BELLE TERRES AGRICOLE.

LES TERRES DES SOEURS DE LA CHARITÉ EN SONT UN TRÈS BEL EXEMPLE.

LES GENS DE QUÉBEC N'ONT PAS D'AUTRE CHOIX QUE D'ALLER S'INSTALLER SUR DE MAGNIFIQUES TERRES AGRICOLE.

VOILÀ UNBRILLANT EXEMPLE DE L'EFFET PERVERS DU ZONAGE AGRICOLE.

JE CITE L'ARTICLE DU JOURNAL "LE DEVOIR" TERRE
DES SOEURS DE LA CHARITÉ:

*"SACRIFIER L'AGRICULTURE POUR LA DENSIFICATION
URBAINE. VOILÀ UN BEL EXEMPLE DE L'EFFET PERVERS DU
ZONAGE AGRICOLE."*

Voir page suivante...

LE LEVOIR

LIBRE DE PENSER

TERRES DES SOEURS DE LA CHARITÉ

Sacrifier l'agriculture pour la densification urbaine

5 janvier 2015 | Ville de Québec

Michel Lessard - *Historien, professeur retraité de l'UQAM, Lévis. Géographe, professeur retraité de l'UQAM, Québec.*
Bernard Vachon

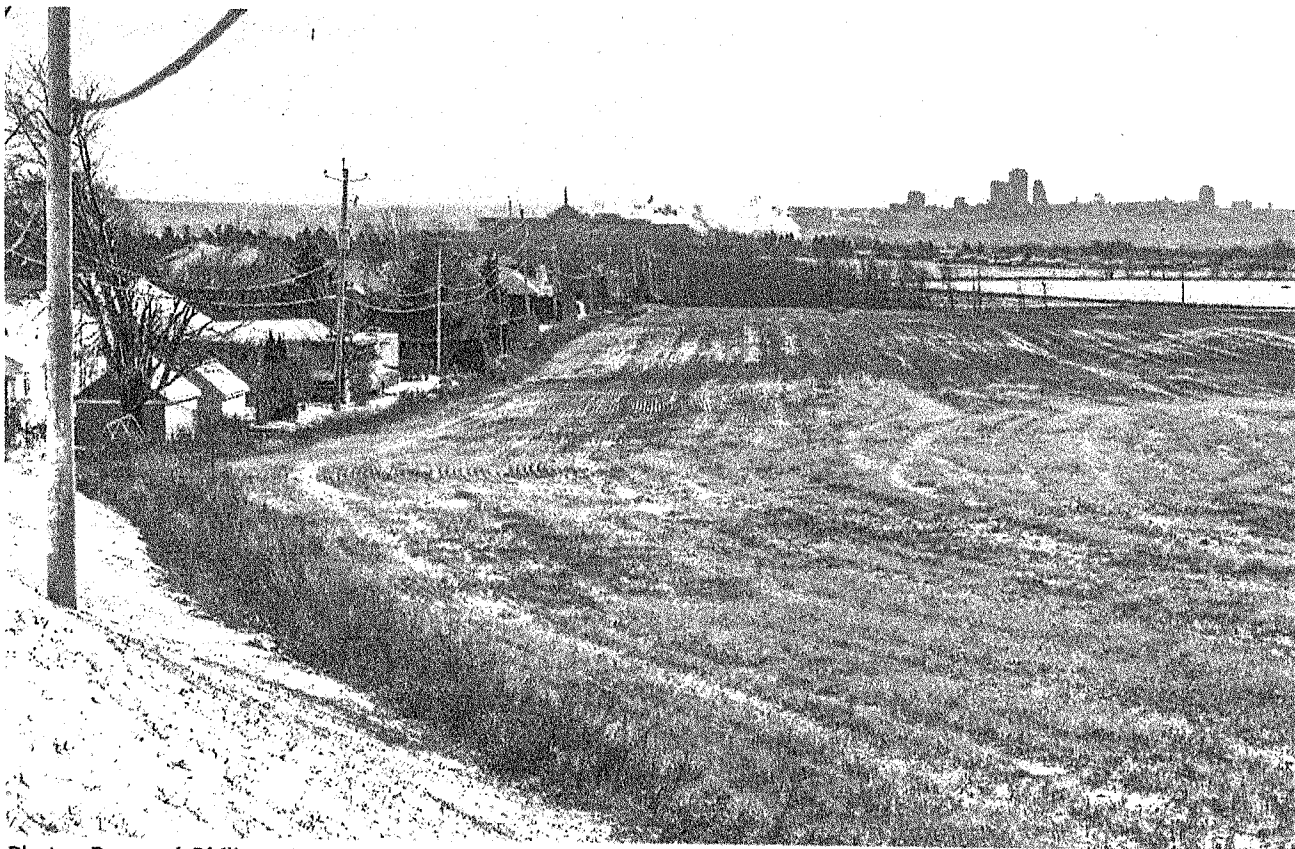


Photo: Renaud Philippe Le Devoir

Les terres des religieuses, véritables poumons verts en pleine ville, réputées pour leurs vertus maraîchères séculaires, vont être sacrifiées sur l'autel de l'urbanisation.

CONCLUSION

LE ZONAGE A FIGÉ LE DÉVELOPPEMENT D'UNE MULTITUDE DE PETITS ENDROITS CHARMANT AU QUÉBEC, DANS UNE QUANTITÉ DE PETITES MUNICIPALITÉS, CAUSANT UN GRAND DOMMAGE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE NOS PETITES MUNICIPALITÉS ET DE NOTRE BELLE PROVINCE.

IL A CONTRIBUÉ À :

- DÉVITALISER LES CAMPAGNES,
- RALENTIR LE DÉVELOPPEMENT,
- EMPÊCHER UNE QUANTITÉ INCROYABLE DE BEAUX PROJETS,
- FRUSTRÉ UNE GRANDE QUANTITÉ DE PERSONNES.

ET TOUT CELA AVEC LA BÉNÉDICTION DE L'UPA.

UN ORGANISME QUI N'A PAS EU D'ÉLECTION DEPUIS 40 ANNÉES, ET NE SUPPORTE AUCUNE COMPÉTITION, NE CORRESPOND ABSOLUMENT PAS À LA RÉALITÉ.

LA CPTAQ DOIT ÊTRE REMPLACÉ PAR UN ORGANISME MUNICIPAL, QUI AURA UNE VISION BEAUCOUP PLUS RÉALISTE DE LA SITUATION, POUR UN BEL AVENIR DU QUÉBEC.

par GILLES DESROCHERS